



-50 % SUR TOUTES LES EXTRACTIONS !

BESANCON, le 25 octobre 2024

Le 02 avril 2024 nous titrions « L'imposture des ELSP à la MA BESANCON ». Entre un poste peu attractif, une gestion RH désastreuse avant même la création de l'équipe et une équipe montée pour satisfaire des exigences irréalisables de la DI, nous avons visé juste. Aujourd'hui l'équipe ELSP n'est plus qu'une blague. D'ailleurs depuis des semaines, aux côtés des lignes ELSP sur le planning de la Maison d'Arrêt ne figurent que des blancs.

En parallèle, le poste de 1^{er} Surveillant de Roulement est traditionnellement connu pour être reposant pour ceux qui l'ont abandonné, en témoigne une partie des effectifs en arrêt de travail. Ainsi les extractions médicales sont (censées être uniquement) prévues les mardi et jeudi pour être effectuées par les ELSP. Pour pousser les 1^{er} Surveillants qui tiennent encore à rejoindre leurs collègues fatigués, il est de bon ton de leur reprocher de ne pas avoir pensé à gérer les extractions médicales initialement prévues pour les ELSP. En prélevant dans les postes fixes et la détention pour assurer ces missions.

Etrangement, le 17 octobre 2024, la présence des agents à l'étage, au parloir ou encore à l'infirmerie était essentielle. Ainsi le 1^{er} Surveillant de Roulement ce jour a été déchargé de la seule extraction prévue, et celle-ci a été effectuée par des officiers. Découvrir des étages, avec un seul agent par bâtiment, ou l'UCSA avec un seul agent présent au lieu de 3 sur l'organigramme était-il devenu soudainement dangereux ? Les mauvaises langues diront que ce n'est pas un danger, mais un sentiment de danger, sûrement apporté (et reparti aussitôt après) par la VISITE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL ADJOINT dans l'établissement. Nous ne pouvons laisser dire ça. Nous pensons plutôt à un sentiment de danger fugace.

D'ailleurs, le sentiment était tellement fugace que jeudi 24 octobre 2024, 2 extractions ont été réalisées de manière peu conventionnelles. Un détenu en escorte 2 est parti en urgence escorté de 3 agents. Puis il a été rejoint dans l'après-midi par un second détenu en escorte 1, escorté par un officier et un agent... qui ont simplement déposé le détenu à la chambre carcérale et sont repartis. Etant donné les échanges par ICOM, avec convocation de la 1^{er} Surveillante de Roulement dans le bureau de la Direction, avant extraction, il y a peu de doute sur le décisionnaire. Un membre du bureau ayant alerté l'officier de permanence sur la situation, cela laisse moins de doute encore.

Ainsi, nous avons 3 agents pour deux détenus, en chambre carcérale, et qui en théorie ne devraient pas la quitter. Il est donc impossible de réaliser des examens nécessitant de quitter la chambre carcérale. Et si l'un des deux détenus pose des problèmes nécessitant l'intervention des agents, l'autre restera sans surveillance.

POURQUOI AVONS NOUS BLOQUE LES ETABLISSEMENTS AU MOIS DE MAI 2024 ?

QUE VALENT LES ACCORDS PASSES ENTRE LES OS ET LE MINISTERE SUITE AU DRAME D'INCARVILLE ?

LA SECURITE DES AGENTS ET DES CITOYENS EST-ELLE MOINS IMPORTANTE QUE DES EXTRACTIONS MEDICALES PARFOIS DE COMPLAISANCE ?

LE BUREAU